

REPONSE

PARTIELLE—A UNE ADRESSE de l'assemblée législative, datée le 27 septembre 1852, pour un état du nombre des limites ou permis, ou demandes qui ont été accordées ou qui sont sous considération pour la coupe du bois de construction ou billots de sciage sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, ou dans d'autres parties de la province, pour les années 1848, 1849, 1850, 1851, 1852 etc.

Par ordre,

A. N. MORIN,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire,
Québec, 13 juin 1853.